

La hausse des dépenses de prestations sociales reste très modérée depuis deux ans

Les dépenses de prestations de protection sociale progressent de 1,8 % en 2016, après +1,7 % en 2015 (*graphique 1*). Ces rythmes de croissance sont les plus bas observés depuis 1981. Après avoir progressé de 9,0 % par an au cours de la décennie 1980, les prestations ont augmenté de 4,5 % par an dans les années 1990 et 2000. Elles progressent autour de 3,0 % par an depuis 2010, en raison notamment des mesures de maîtrise des dépenses et de la faible inflation à compter de 2013.

Les prestations **santé** (risques maladie, invalidité, accidents du travail et maladie professionnelles [AT-MP]), qui représentent 35,0 % du total, progressent de 2,0 % en 2016, après 2,1 % en 2015. Parmi elles, les prestations relevant du risque maladie augmentent de nouveau à un rythme plus élevé que celui du PIB (+2,0 % en 2016, contre +1,6 %). Par ailleurs, la plus forte évolution des dépenses d'invalidité en 2016 (+2,7 %, contre +1,9 %) est contrebalancée par la nouvelle baisse des prestations du risque AT-MP en 2016 (-2,4 %, après -1,3 % en 2015) [voir fiches 11 à 13].

Les prestations du risque **vieillesse-survie**, qui représentent 45,5 % du total en 2016, augmentent au même rythme de croissance que celui enregistré en 2015 (+1,7 %), notamment du fait de la fin de la montée en charge du recul de l'âge légal de départ à la retraite mis en œuvre dans le cadre de la réforme de 2010 et du faible niveau de revalorisation des pensions (voir fiche 14).

La faible hausse des prix, les mesures de réforme de la politique familiale ainsi que la baisse de la natalité réduisent la croissance des prestations **famille** qui sont stables en 2016 (après +0,2 % en 2015) [voir fiche 15].

Les prestations relevant du risque **emploi** augmentent de 2,3 % (après +1,5 % en 2015). Cette accélération résulte principalement de la hausse des dépenses d'insertion et de réinsertion professionnelles marquées par les effets de la mise en œuvre du plan « 500 000 formations supplémentaires » qui vise à accroître l'entrée en formation des demandeurs d'emploi (voir fiche 16).

Si les prestations du risque **logement** progressent également à un rythme plus élevé, leur évolution demeure toutefois contenue (+1,3 %, après +0,8 % en 2015) du fait notamment des révisions modérées de l'indice de

référence des loyers et des mesures législatives mises en œuvre en 2016 (voir fiche 17).

Enfin, les prestations du risque **pauvreté-exclusion sociale** augmentent de 4,5 % (après +3,3 % en 2015) en raison notamment de la montée en charge de la prime d'activité, qui se substitue intégralement au 1er juillet au RSA activité et à la prime pour l'emploi (voir fiche 18).

Les ressources de la protection sociale progressent de nouveau plus rapidement que ses emplois

En 2016, le rythme de croissance des ressources est plus soutenu que celui constaté en 2015 (+2,2 %, après +1,8 % [*graphique 2*]). Cette accélération est notamment portée par la hausse des dotations budgétaires directes de l'État (voir fiche 10) consécutive au transfert à l'État de la totalité du financement des aides au logement, jusqu'alors prises en charge en partie par la Sécurité sociale (voir fiche 17).

Les cotisations sociales progressent également à un rythme légèrement plus élevé en 2016 (+1,1 %, après +0,9 % en 2015), compte tenu principalement du relèvement du taux patronal des cotisations maladie des salariés du secteur privé et de la hausse des taux de cotisation des retraites de base (voir fiche 8).

Par ailleurs, les impôts et taxes affectés (Itaf) augmentent de 0,5 % après avoir été stables en 2015 (voir fiche 9), du fait notamment de l'augmentation des prélèvements sur les revenus du capital.

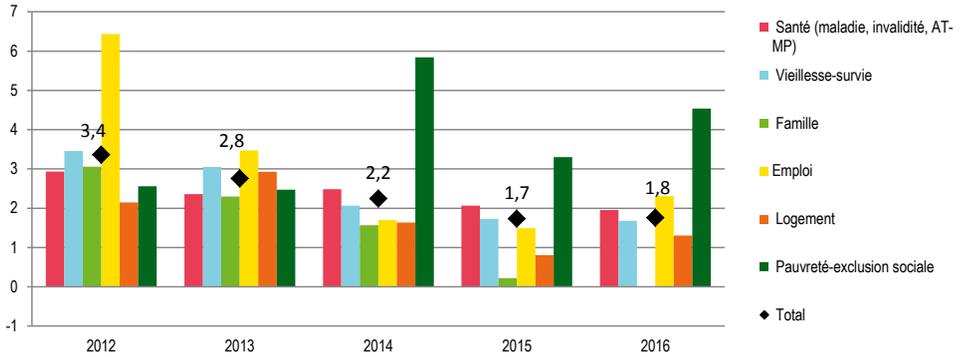
Le déficit de la protection sociale se réduit de nouveau en 2016

Conséquence de la croissance plus forte des ressources que des emplois, le déficit de la protection sociale se réduit de nouveau en 2016 : il s'élève à 0,4 milliard d'euros, contre 3,3 milliards d'euros en 2015 (*graphique 3*). Ce niveau est le plus bas observé depuis 2009, année qui marque le retour à des soldes de la protection sociale déficitaires en raison des effets de la crise économique et financière de 2008 (voir fiche 6).

En particulier, le déficit des administrations de Sécurité sociale s'élève à 2,0 milliards en 2016. Il ne cesse de se résorber, compte tenu de l'amélioration progressive du solde du régime général, qui concentre à lui seul l'essentiel du déficit (5,2 milliards d'euros en 2016). Dans le même temps, les régimes de la mutualité et de la prévoyance affichent un excédent en hausse marquée en 2016, à +1,7 milliards d'euros.

Graphique 1 Évolution des dépenses de prestations de protection sociale par risque

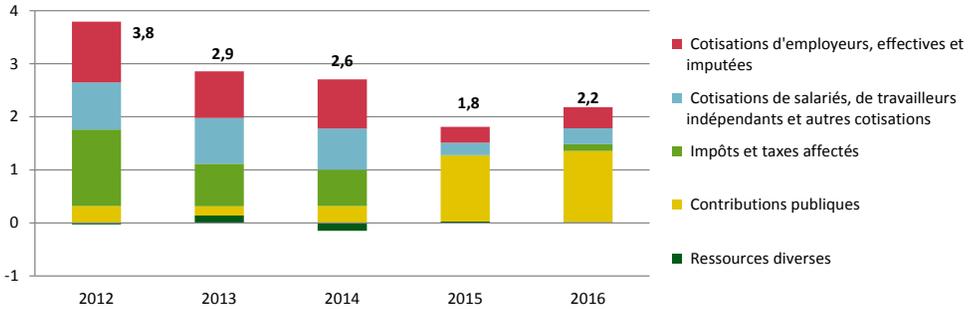
En %



Lecture > En 2016, l'ensemble des prestations progressent de 1,8 %. Parmi elles, celles du risque santé augmentent de 2,0 %.
Source > DREES, CPS.

Graphique 2 Évolution globale des ressources et contributions des différents postes

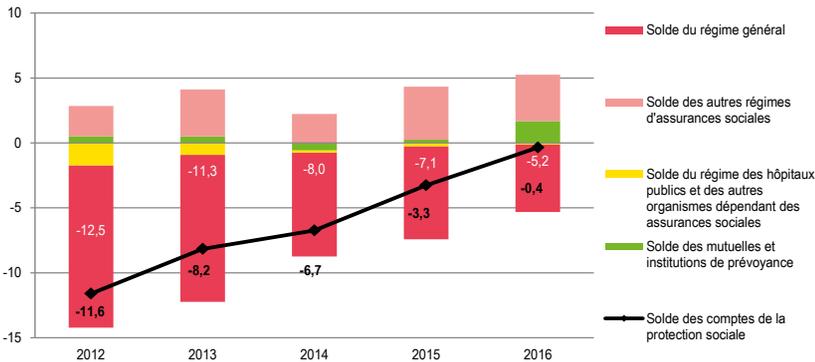
En %



Note > Les ressources diverses incluent notamment les produits financiers, les ventes de biens et services, les indemnités d'assurance, les recours contre tiers et les ressources du compte de capital.
Lecture > En 2016, l'ensemble des ressources progressent de 2,2 %, dont 0,7 % est dû aux cotisations (employeurs et salariés), 0,1 % aux Itaf, 1,3 % aux contributions publiques.
Source > DREES, CPS.

Graphique 3 Évolution du solde de la protection sociale

En milliards d'euros



Lecture > En 2016, le solde des comptes de la protection sociale s'élève à -0,4 milliard d'euros. Le régime général est déficitaire de 5,2 milliards d'euros, tandis que les autres régimes et organismes d'assurances sociales ainsi que les régimes de la mutualité et de la prévoyance sont excédentaires (respectivement +3,2 et +1,7 milliards d'euros en 2016). Les autres régimes de la protection sociale sont équilibrés par convention (voir annexe 1).
Source > DREES, CPS.